

**Les fondamentaux en agronomie et les bases à connaître  
sur les transferts de polluants vers l'eau (nitrates/produits phytosanitaires) en vue de  
protéger les aires d'alimentation de captage**

**Pour vous inscrire : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/> et cliquez sur « rechercher et s'inscrire » OU via le lien suivant : [http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id\\_session=32542](http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=32542)  
Aide sur l'inscription en ligne [ici](#)**

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

**QUAND ?**

**16 au 18 avril 2024**

date limite d'inscription  
13 mars 2024

**OÙ ?**

DREAL Bretagne  
L'Armorique  
10, rue Maurice Fabre  
CS 96515  
35065 RENNES CEDEX

**vos contacts à la DREAL**

Maîtrise d'ouvrage : DREAL Bretagne  
Cheffe de projet : Sophie GUGUEN  
[sophie.guguen@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sophie.guguen@developpement-durable.gouv.fr)  
Tel : 02 99 33 44 45

**vos contacts au CVRH**

Cheffe de projet : Gaëlle ARDENY  
[gaelle.ardenoy@developpement-durable.gouv.fr](mailto:gaelle.ardenoy@developpement-durable.gouv.fr)  
Tel : 02 40 16 08 65 - Mobile : 07 61 01 90 13

**Quoi ? les objectifs de la formation**

- Acquérir des fondamentaux sur les délimitations des AAC (enjeux et méthodologie en ESO et ESU)
- Acquérir des connaissances fondamentales en agronomie
- Disposer de connaissances générales sur les transferts d'azote et de produits phytosanitaires
- Comprendre les leviers d'action pour limiter les fuites d'azote et de produits phytosanitaires vers le milieu

**Qui ? le public concerné – les pré-requis**

- Les animateurs de captage et tout autre animateur qui voudraient obtenir les connaissances de bases agronomiques nécessaires pour la protection des AAC en Bretagne et dans les régions limitrophes (Pays-de-La-Loire, Normandie avec priorité donnée à la Bretagne)
- Les agents de l'État en charge de missions de protection de l'eau contre les pollutions diffuses priorité DREAL,DDT(M) Bretagne, Pays de Loire et Normandie

## **CONTEXTE**

Les animateurs de captage nommés par les PRPDE (Personnes Responsables de la Production et de la Distribution d'Eau) ne disposent pas toujours du « vernis » de connaissances agronomiques de base pour réaliser leurs missions d'animation sur les AAC (Aires d'Alimentation de Captage) ;

Par ailleurs, dans un contexte d'évolution de la réglementation (une ordonnance du 22 décembre 2022 transpose la directive 2020/2184 du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine), il apparaît souhaitable d'anticiper l'extension des territoires à protéger et l'augmentation des moyens humains à mobiliser. Pour mémoire, le [plan national EAU](#) prévoit plusieurs [actions](#) prioritaires dans le domaine de la protection des ressources en eau. (mesures 27 et 28 )

Texte de référence : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046967963>

Ce module convient aussi à la formation continue des agents en DREAL/ DDTM appelés à travailler sur certains enjeux territoriaux en lien avec la restauration de la qualité de l'eau (problématique algues vertes/ problématiques liées aux pollutions des nappes d'eau superficielles et souterraines).

## **PROGRAMME DE LA FORMATION**

### **Programme :**

#### Jour 1 :

- Contexte de la formation et rappel de la réglementation sur les captages (prioritaires et sensibles)
- Délimitation des aires d'alimentation de captage : enjeux et méthodologie (ESO et ESU)
- Connaissances fondamentales en agronomie

#### Jour 2

Les transferts de polluants :

- Transferts d'azote des sols vers les eaux
- Connaissances des produits phytosanitaires et de leurs métabolites/usages et transferts

#### Jour 3

- Les leviers agronomiques et solutions fondées sur la nature pour limiter les risques de transfert (à différentes échelles : parcelles, exploitations et paysages)
- Autres leviers non agronomiques pour limiter les risques de transfert : les outils du foncier

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Action n° 24-4632

(à retourner au CVRH au plus tard le jour de la date de limite d'inscription  
par courriel : [gaelle.ardenoy@developpement-durable.gouv.fr](mailto:gaelle.ardenoy@developpement-durable.gouv.fr))

**LA FORMATION : Les fondamentaux en agronomie et les bases à connaître  
sur les transferts de polluants vers l'eau (nitrates/produits phytosanitaires) en vue de  
protéger les aires d'alimentation de captage**

Dates de la formation : **16 au 18 avril 2024**

Date limite d'inscription : **13 mars 2024**

**Catégorie d'action de formation** : (cocher la case informatiquement)

T1 – adaptation immédiate au poste de travail

T2 – adaptation à l'évolution prévisible du métier

T3 – développement de ses qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications

Le stagiaire utilise son compte personnel de formation (C.P.F.) :  oui  non

**LE CANDIDAT** (à renseigner dans les cases informatiquement)

Nom

Prénom

Sexe (H/F)

Service (DREAL, DDT...)

N° du département du service

Grade

Fonctions

Date de prise de fonction

Adresse courriel

Téléphone

Catégorie fonction publique						
A+	A	B	C	OPA	Contractuel	
Statut d'origine du demandeur						
MTECT-MTE		MASA	Autre Min. État		Collectivité	Autre

**Motivations et attentes de l'agent : (à renseigner dans les cases informatiquement)**

--

Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation	Date et signature de l'agent
Avis favorable réservé défavorable	Date et signature du supérieur hiérarchique
Priorité 1 2 3	Visa du responsable RH ou formation du service